



Les Mines d'Or Visible Inc.
Visible Gold Mines Inc.
(une société d'exploration)
(an exploration company)

États financiers
31 juillet 2025 et 2024

Financial Statements
July 31, 2025 and 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2-6	Independent Auditor's Report
États financiers		Financial Statements
États de la situation financière	7	Statements of Financial Position
États du résultat global	8	Statements of Comprehensive loss
États des variations des capitaux propres	9	Statements of Changes in Equity
Tableaux des flux de trésorerie	10	Statements of Cash Flows
Notes complémentaires	11-51	Notes to Financial Statements

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Les Mines d'Or Visible Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Les Mines d'Or Visible Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 juillet 2025 et 2024, les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 juillet 2025 et 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Independent Auditor's Report

To the Shareholders of
Visible Gold Mines Inc.

Opinion

We have audited the financial statements of Visible Gold Mines Inc. (hereafter "the Corporation"), which comprise the statements of financial position as at July 31, 2025 and 2024, the statements of comprehensive loss, the statements of changes in equity and the statements of cash flows for the years then ended, and notes to financial statements, including material accounting policy information.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at July 31, 2025 and 2024, and its financial performance and its cash flows for the years then ended in accordance with International Financial Reporting Standards as issued by the International Accounting Standards Board (hereafter "IFRS Accounting Standards").

Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the "Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements" section of our report. We are independent of the Corporation in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Material uncertainty related to going concern

We draw attention to Note 2 to the financial statements, which indicates the existence of a material uncertainty that may cast significant doubt about the Company's ability to continue as a going concern. Our opinion is not modified in respect of this matter.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Key audit matters

Key audit matters are those matters that, in our professional judgment, were of most significance in our audit of the financial statements of the current period. These matters were addressed in the context of our audit of the financial statements as a whole, and in forming our opinion thereon, and we do not provide a separate opinion on these matters. Except for the matter described in the "Material uncertainty related to going concern" section, we have determined that there are no other key audit matters to communicate in our report.

Information other than the financial statements and the auditor's report thereon

Management is responsible for the other information. The other information comprises the information included in Management's Discussion and Analysis.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon. In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information identified above and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated.

We obtained Management's Discussion and Analysis prior to the date of this auditor's report. If, based on the work we have performed on this other information, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact in this auditor's report. We have nothing to report in this regard.

Responsibilities of management and those charged with governance for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with IFRS Accounting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Company or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Company's financial reporting process.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Company's internal control;
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Company to cease to continue as a going concern;

- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide those charged with governance with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.

From the matters communicated with those charged with governance, we determine those matters that were of most significance in the audit of the financial statements of the current period and are, therefore the key audit matters. We describe these matters in our auditor's report unless law or regulation precludes public disclosure about the matter or when, in extremely rare circumstances, we determine that a matter should not be communicated in our report because the adverse consequences of doing so would reasonably be expected to outweigh the public interest benefits of such communication.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Alain Lemaire.

The engagement partner on the audit resulting in this independent auditor's report is Alain Lemaire.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

*Raymond Chabot Grant Thornton LLP*¹

Val-d'Or
Le 24 novembre 2025

Val-d'Or
November 24th, 2025

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

**ÉTATS DE LA
SITUATION FINANCIÈRE****31 juillet 2025 et 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

**STATEMENTS OF
FINANCIAL POSITION****July 31, 2025 and 2024**

(in Canadian dollars)

	Notes	2025	2024	
		\$	\$	
ACTIF				ASSETS
Courant				Current
Trésorerie		16 391	33 613	Cash
Taxes sur les produits et services à recevoir		13 302	8 795	Goods and services tax receivable
Frais payés d'avance		785	1 749	Prepaid expenses
		<u>30 478</u>	<u>44 157</u>	
Non courant				Non-current
Immobilisations corporelles	6	52 545	70 949	Property, plant and equipment
Titres négociables		59 375	118 750	Marketable securities
Propriétés minières	7	-	-	Mining properties
Frais d'exploration reportés	8	-	-	Deferred exploration expenses
		<u>111 920</u>	<u>189 699</u>	
Total de l'actif		<u>142 398</u>	<u>233 856</u>	Total assets
PASSIF				LIABILITIES
Courant				Current
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		563 922	258 162	Trade and other payables
Crédits d'impôt à payer	20	30 809	70 340	Tax credits payable
Provision pour compensation	9	25 504	23 380	Provision for compensation
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	10	18 417	17 092	Current portion of long-term debt
		<u>638 652</u>	<u>368 974</u>	
Non courant				Non current
Dette à long terme	10	39 385	57 802	Long-term debt
		<u>39 385</u>	<u>57 802</u>	
Total du passif		<u>678 037</u>	<u>426 776</u>	Total liabilities
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)				SHAREHOLDERS' EQUITY (NEGATIVE)
Capital-actions	11	23 724 191	23 574 191	Share capital
Surplus d'apport		6 235 405	6 203 105	Contributed surplus
Cumul des autres éléments du résultat global		(137 625)	(78 250)	Accumulated other comprehensive loss
Déficit		<u>(30 357 610)</u>	<u>(29 891 966)</u>	Deficit
Total des capitaux propres (négatifs)		<u>(535 639)</u>	<u>(192 920)</u>	Total equity (negative)
Total du passif et des capitaux propres (négatifs)		<u>142 398</u>	<u>233 856</u>	Total liabilities and equity (negative)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 24 novembre 2025.

These financial statements were approved and authorized for issue by the Board of Directors on November 24, 2025.

Pour le conseil, On behalf of the Board,

Martin Dallaire (signé/signed), administrateur-director

Pierre Vézina (signé/signed), administrateur

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL
DES EXERCICES TERMINÉS LES 31 JUILLET 2025 ET 2024
(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)
STATEMENTS OF COMPREHENSIVE LOSS
YEARS ENDED JULY 31, 2025 AND 2024
(in Canadian dollars)

	Notes	2025	2024	
		\$	\$	
Dépenses				Expenses
Paiements fondés sur des actions	12	32 300	45 825	Share-based payments
Honoraires professionnels		46 570	69 564	Professional fees
Honoraires de consultants		180 000	180 000	Consultant fees
Frais associés aux sociétés ouvertes		32 357	36 016	Public corporation expenses
Frais de bureau et frais généraux		40 572	39 589	Office and general expenses
Conférences et promotion		9 386	20 272	Conferences and promotion
Intérêts et pénalités (recouvrés)	20	(5 407)	7 259	Interests and penalties (recovered)
Frais d'exploration – dépenses		102 189	22 283	Exploration expenses
Crédits d'impôt	20	(8 907)	-	Tax credits
Amortissement des immobilisations corporelles	6	18 404	18 404	Amortization of property, plant and equipment
Provision pour compensation		2 124	2 176	Provision for compensation
Dévaluation de propriétés minières et de frais d'exploration reportés	7 - 8	-	560 586	Impairment of mining properties and deferred exploration expenses
Gain sur disposition d'une propriété minière	7	-	(304 500)	Gain on disposal of a mining property
Perte opérationnelle		(449 588)	(697 474)	Operating loss
Autres revenus (dépenses)				Other revenues (expenses)
Intérêts sur la dette à long terme		(5 031)	(6 260)	Interest in long-term debt
Revenus d'intérêts sur la trésorerie		886	1 705	Interest income on cash
		<u>4 145</u>	<u>(4 555)</u>	
Perte nette		(453 733)	(702 029)	Net loss
Autres éléments du résultat global, net d'impôt				Other comprehensive loss, net of tax
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net				Items that will not be reclassified subsequently to profit or loss
Variation nette de la juste valeur des titres négociables désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ^{a)}		(59 375)	(90 750)	Net change in the fair value of marketable securities designated at fair value through other comprehensive income ^(a)
Perte nette et total du résultat global		(513 108)	(792 779)	Net loss and comprehensive loss
Perte nette par action				Net loss per share
Perte nette de base et diluée par action	13	<u>(0,01)</u>	<u>(0,02)</u>	Basic and diluted net loss per share

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

a) Des impôts différés de 7 867 \$ (12 024 \$ en 2024) n'ont pas été comptabilisés.

(a) Deferred taxes of \$7,867 (\$12,024 in 2024) were not recognized.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**DES EXERCICES TERMINÉS LES 31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

STATEMENTS OF CHANGES IN EQUITY**YEARS ENDED JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

Notes	Capital-actions / Share capital	Surplus d'apport / Contributed surplus	Cumul des autres éléments du résultat global / Accumulated other comprehensive loss	Déficit / Deficit	Total des capitaux propres (négatifs) / Total equity (negative)	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au 1^{er} août 2024	23 574 191	6 203 105	(78 250)	(29 891 966)	(192 920)	Balance at August 1, 2024
Perte nette	-	-	-	(453 733)	(453 733)	Net loss
Autres éléments du résultat global						Other comprehensive loss
Variation de la juste valeur des titres négociables nette d'impôt	-	-	(59 375)	-	(59 375)	Changes in the fair value of marketable securities net of tax
Résultat global total	-	-	(59 375)	(453 733)	(513 108)	Total comprehensive loss
Unités émises dans le cadre d'un placement privée	11 150 000	-	-	-	150 000	Units issued from a private placement
Frais d'émissions d'actions	-	-	-	(11 911)	(11 911)	Share issuances fees
Paielements fondés sur des actions	12 -	32 300	-	-	32 300	Share-based payment
Solde au 31 juillet 2025	23 724 191	6 235 405	(137 625)	(30 357 610)	(535 639)	Balance at July 31, 2025
Solde au 1^{er} août 2023	23 561 691	6 157 280	12 500	(29 189 937)	541 534	Balance at August 1, 2023
Perte nette	-	-	-	(702 029)	(702 029)	Net loss
Autres éléments du résultat global						Other comprehensive loss
Variation de la juste valeur des titres négociables nette d'impôt	-	-	(90 750)	-	(90 750)	Changes in the fair value of marketable securities net of tax
Résultat global total	-	-	(90 750)	(702 029)	(792 779)	Total comprehensive loss
Règlement de dettes	11 12 500	-	-	-	12 500	Debts settlement
Paielements fondés sur des actions	12 -	45 825	-	-	45 825	Share-based payment
Solde au 31 juillet 2024	23 574 191	6 203 105	(78 250)	(29 891 966)	(192 920)	Balance at July 31, 2024

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE
DES EXERCICES TERMINÉS LES 31 JUILLET 2025 ET 2024
(en dollars canadiens)****VISIBLE GOLD MINES INC.**

(an exploration company)

**STATEMENTS OF CASH FLOWS
YEARS ENDED JULY 31, 2025 AND 2024
(in Canadian dollars)**

	Notes	2025 \$	2024 \$	
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				OPERATING ACTIVITIES
Perte nette		(453 733)	(702 029)	Net loss
Ajustements				Adjustments
Paiements fondés sur des actions	12	32 300	45 825	Share-based payments
Dévaluation de propriétés minières et de frais d'exploration reportés	7 – 8	-	560 586	Impairment of mining properties and deferred exploration expenses
Gain sur disposition d'une propriété minière	7	-	(304 500)	Gain on disposal of a mining property
Amortissement des immobilisations corporelles	6	18 404	18 404	Amortization of property, plant and equipment
Provision pour compensation	9	2 124	2 176	Provision for compensation
Variation nette du fonds de roulement	15	262 686	254 201	Changes in working capital items
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<u>(138 219)</u>	<u>(125 337)</u>	Cash flows from (used to) operating activities
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				INVESTING ACTIVITIES
Crédits d'impôt et de droits remboursables reçus		-	3 261	Tax credits and credit on duties received
Ajout aux frais d'exploration reportés	8	-	(893)	Additions to deferred exploration expenses
Disposition de propriétés minières et de frais d'exploration reportés		<u>-</u>	<u>150 000</u>	Disposal of mining properties and deferred exploration expenses
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>-</u>	<u>152 368</u>	Cash flows used to investing activities
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				FINANCING ACTIVITIES
Émission d'unités suite à un financement privé	11.1	150 000	-	Units issued from a private financing
Frais d'émission d'actions	11.1	(11 911)	-	Share issue expenses
Remboursement de la dette à long terme	10	<u>(17 092)</u>	<u>(15 862)</u>	Long-term debt reimbursement
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>120 997</u>	<u>(15 862)</u>	Cash flows from financing activities
Variation nette de la trésorerie		(17 222)	11 169	Net change in cash
Trésorerie au début		<u>33 613</u>	<u>22 444</u>	Cash beginning of year
Trésorerie à la fin		<u>16 391</u>	<u>33 613</u>	Cash end of year

Informations additionnelles – Flux de trésorerie (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Additional information disclosures – Cash flows (Note 15)

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Les Mines d'Or Visible Inc. (ci-après la « Société ») se spécialise dans l'acquisition de propriétés minières et dans l'exploration de l'or sur des propriétés minières situées au Canada.

2 - CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis sur une base de continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 juillet 2025, la Société a accumulé un déficit de 30 357 610 \$ (29 891 966 \$ au 31 juillet 2024). Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

3 - GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX NORMES IFRS DE COMPTABILITÉ

Ces états financiers audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social est situé au 147, Avenue Québec, Rouyn-Noranda, Québec, Canada, J9X 6M8 (adresse postale : C.P. 491, Rouyn-Noranda, Québec, J9X 5C4). Les actions de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX.

1 - GOVERNING STATUTES AND NATURE OF OPERATIONS

Visible Gold Mines Inc. (the "Corporation") specializes in the acquisition of mining properties and in the exploration of gold on mining properties located in Canada.

2 - GOING CONCERN ASSUMPTION

The financial statements have been prepared on the basis of the going concern assumption, meaning the Corporation will be able to realize its assets and discharge its liabilities in the normal course of operations.

Given that the Corporation has not yet determined whether its mineral properties contain mineral deposits that are economically recoverable, the Corporation has not yet generated income or cash flows from its operations. As at July 31, 2025, the Corporation has an accumulated deficit of \$30,357,610 (\$29,891,966 as at July 31, 2024). These material uncertainties cast a significant doubt regarding the Corporation's ability to continue as a going concern.

The Corporation's ability to continue as a going concern is dependent upon its ability to raise additional financing to further explore its mineral properties. Even if the Corporation has been successful in the past in doing so, there is no assurance that it will manage to obtain additional financing in the future.

The carrying amounts of assets, liabilities, revenues and expenses presented in the financial statements and the classification used in the statement of financial position have not been adjusted as would be required if the going concern assumption was not appropriate.

3 - GENERAL INFORMATION AND STATEMENT OF COMPLIANCE WITH IFRS ACCOUNTING STANDARD

These audited financial statements have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards issued by the International Accounting Standards Board (hereafter "IFRS Accounting Standards").

The Corporation is incorporated under the Canada Business Corporations Act. The address of the Corporation's registered office is 147 Québec Avenue, Rouyn-Noranda, Québec, Canada, J9X 6M8 (mailing address: C.P. 491, Rouyn-Noranda, Québec, J9X 5C4). The Corporation's shares are listed on the TSX Venture Exchange.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES**4.1 Généralités**

Les méthodes comptables significatives et bases d'évaluation ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

4.2 Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont évalués à la juste valeur.

4.3 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Coût amorti;
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront. Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans le poste intérêts sur la dette long terme ou les revenus d'intérêts, le cas échéant.

4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES**4.1 Overall considerations**

The material accounting policies and measurement bases that have been applied in the preparation of these financial statements are summarized below.

4.2 Basis of evaluation

These financial statements were prepared using the historical cost method, except for financial instruments measured at fair value through other comprehensive income which are measured at fair value.

4.3 Financial instruments

Financial assets and financial liabilities are recognized when the Corporation becomes a party to the contractual provisions of the financial instrument.

Financial assets and financial liabilities are measured initially at fair value plus transaction costs.

Financial assets are derecognized when the contractual rights to the cash flows from the financial asset expire, or when the financial asset and all substantial risks and rewards are transferred.

A financial liability is derecognized when it is extinguished, discharged, cancelled or when it expires.

Financial assets and financial liabilities are measured subsequently as described below.

Financial assets

For the purpose of subsequent measurement, the Corporation's financial assets are classified into the following categories upon initial recognition:

- Amortized cost;
- Fair value through other comprehensive income.

The category determines subsequent measurement, and whether any resulting income and expense is recognized in profit or loss or in other comprehensive income. All income and expenses relating to financial assets that are recognized in profit or loss are presented within interest in long-term debt or interest income, if any.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)****4.3 Instruments financiers (suite)***Coût amorti*

Les actifs financiers qui remplissent les conditions suivantes sont ensuite évalués au coût amorti : l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. La trésorerie fait partie de cette catégorie d'actifs financiers.

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Lors de la comptabilisation initiale, la Société peut faire le choix irrévocablement de désigner les placements dans des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont subséquemment évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le gain ou la perte cumulé ne sera pas reclassé en résultat net lors de la cession des titres de participation, mais transféré au déficit. La Société a désigné tous les titres négociables à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces placements dans des instruments de capitaux propres ne sont pas détenus à des fins de transaction. Ils sont plutôt détenus à des fins stratégiques à moyen et à long terme. Par conséquent, la direction de la Société a choisi de comptabiliser ces placements dans des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES (continued)**4.3 Financial Instruments (continued)***Amortized cost*

Financial assets that meet the following conditions are subsequently measured at amortized cost: the financial asset is held within a business model whose objective is to hold financial assets in order to collect contractual cash flows and the contractual terms of the financial asset give rise on specified dates to cash flows that are solely payments of principal and interest on the principal amount outstanding. Cash fall into this category of financial assets.

Fair value through other comprehensive income

On initial recognition, the Corporation may make irrevocable election to designate investments in equity instruments as at fair value through other comprehensive income. Investments in equity instruments at fair value through other comprehensive income are subsequently measured at fair value with gains and losses arising from changes in fair value recognized in other comprehensive income and accumulated other comprehensive income. The cumulative gain or loss will not be reclassified to profit or loss on disposal of the equity investments, instead, they will be transferred to deficit. The Corporation has designated all marketable securities as at fair value through other comprehensive income. These investments in equity instruments are not held for trading. Instead, they are held for medium to long-term strategic purposes. Accordingly, the management of the Corporation has elected to designate these investments in equity instruments as at fair value through other comprehensive income.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)****4.3 Instruments financiers (suite)***Dépréciation des actifs financiers*

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent le modèle des pertes de crédit attendues.

La comptabilisation de pertes de crédit doit tenir compte d'un éventail d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment : des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que la dette à long terme.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES (continued)**4.3 Financial Instruments (continued)***Depreciation of financial assets*

The impairment provisions in IFRS 9 use the expected credit loss model.

The recognition of credit losses should consider a range of information for the assessment of credit risk and the assessment of expected credit losses, including: past events, current circumstances, reasonable and supportable forecasts that affect the expected collectability of future cash flows of the financial instrument.

The estimate of expected credit losses is determined at each reporting date to reflect changes in credit risk since the initial recognition of the related financial asset.

Financial liabilities

The Corporation's financial liabilities include trade and other payables as well as long-term debt.

Financial liabilities are measured subsequently at amortized cost using the effective interest method.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)****4.4 Résultats de base et dilué par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Pour calculer le résultat dilué par action, une entité doit supposer que les options dilutives et les bons de souscription dilutifs ont été exercés. Le produit supposé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant l'exercice. Pour les périodes présentées, le résultat dilué par action est équivalent au résultat de base par action compte tenu de l'effet antidilutif des options et des bons de souscription tel qu'il est expliqué à la note 12.

4.5 Crédits d'impôt et de droits remboursables

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la *Loi sur l'impôt minier*. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration engagés en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

**4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES
(continued)****4.4 Basic and diluted loss per share**

Basic loss per share is calculated by dividing the loss attributable to common equity holders of the Corporation by the weighted average number of common shares outstanding during the period. Diluted earnings per share is calculated by adjusting loss attributable to common equity holders of the Corporation, and the weighted average number of common shares outstanding, for the effects of all dilutive potential common shares which include options and warrants. Dilutive potential common shares shall be deemed to have been converted into common shares at the beginning of the period or, if later, at the date of issue of the potential common shares.

For the purpose of calculating diluted loss per share, an entity shall assume the exercise of dilutive options and warrants of the entity. The assumed proceeds from these instruments shall be regarded as having been received from the issue of common shares at the average market price of common shares during the period. The diluted loss per share is equal to the basic loss per share as a result of the anti-dilutive effect of the outstanding options and warrants as explained in Note 12.

4.5 Tax credits and credit on duties

The Corporation is entitled to refundable tax credits on qualified exploration expenditures incurred and refundable credit on duties for losses under the Mining Tax Act. These tax credits are recognized against the exploration costs incurred based on management estimates. The Corporation accounts for these tax credits when there is reasonable assurance that the credits will be recovered and granted and the Corporation respects the requirements related insurance.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)****4.6 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à sa valeur résiduelle estimée, tout en imputant une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif. L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. En règle générale, la période d'amortissement est la suivante :

Durée d'utilité

Immobilisations corporelles

Matériel Roulant

5 ans

Le profit ou la perte résultant de la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat net dans les autres revenus ou dépenses.

4.7 Propriétés minières et frais d'exploration reportés

Les frais d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés respectivement dans les propriétés minières et les frais d'exploration reportés. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES (continued)**4.6 Property, plant and equipment**

Property, plant and equipment are held at cost less accumulated depreciation and impairment losses.

Depreciation is recognized on a straight-line basis to write down the cost to its estimated residual value, with a constant charge over the useful life of the asset. Depreciation of an asset begins when it is available for use, i.e., when it is in the location and condition necessary for it to be capable of operating in the manner intended by management. The period generally applicable is as follows:

Useful life

Property, plant and equipment

Vehicle

5 years

Gains or losses arising on the disposal of property, plant and equipment are determined as the difference between the disposal proceeds and the carrying amount of the assets and are recognized in profit or loss either within other revenues or expenses.

4.7 Mining properties and deferred exploration expenses

Exploration and evaluation expenditures are costs incurred in the course of initial search of mineral resources before the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable. Costs incurred before the legal right to undertake exploration and evaluation activities are recognized in profit or loss when they are incurred.

Once the legal right to undertake exploration and evaluation activities has been obtained, all costs of acquiring mineral rights, expenses related to the exploration and evaluation of mining properties, less refundable tax credits related to these expenses, are recognized respectively in the mining properties and the deferred exploration expenses. Expenses related to exploration and evaluation include topographical, geological, geochemical and geophysical studies, exploration drilling, trenching, sampling and other costs related to the evaluation of the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)**4.7 Propriétés minières et frais d'exploration reportés (suite)**

Les différents coûts sont incorporés au coût de la propriété minière et des frais d'exploration reportés, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.8), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les propriétés minières et les frais d'exploration reportés correspondants sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les propriétés minières et les frais d'exploration reportés doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.8), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES (continued)**4.7 Mining properties and deferred exploration expenses (continued)**

The various costs are capitalized on a property-by-property basis pending determination of the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource. These assets are recognized as intangible assets and are carried at cost less any accumulated impairment losses. No depreciation expenses are recognized for these assets during the exploration and evaluation phase.

Whenever a mining property is considered no longer viable, or is abandoned, the capitalized amounts are written down to their recoverable amounts (see Note 4.8), the difference is then immediately recognized in profit or loss.

When technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable, mining properties and related deferred exploration expenses are transferred to property, plant and equipment in Mining assets under construction. Before the reclassification, mining properties and deferred exploration expenses are tested for impairment (see Note 4.8) and any impairment loss is recognized in profit or loss before reclassification.

To date, neither the technical feasibility nor the commercial viability of a mineral resource has been demonstrated.

Although the Corporation has taken steps to verify title to the mining properties in which it holds an interest, in accordance with industry practices for the current stage of exploration and development of such properties, these procedures do not guarantee the validity of the Corporation's titles. Property titles may be subject to unregistered prior agreements and non-compliance with regulatory requirements.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)****4.7 Propriétés minières et frais d'exploration
reportés (suite)****Cession d'intérêt relativement à des conventions
d'option**

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les frais d'exploration et d'évaluations engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession de la propriété minière et des frais d'exploration reportés en résultat net.

**4.8 Dépréciation des immobilisations corporelles,
des propriétés minières et des frais d'exploration
reportés**

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unité génératrice de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les propriétés minières et les frais d'exploration reportés correspondants doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

**4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES
(continued)****4.7 Mining properties and Deferred exploration
expenses (continued)****Disposal of interest in connection with option
agreements**

On the disposal of interest in connection with option agreements, the Corporation does not recognize expenses related to the exploration and evaluation performed on the property by the acquirer. In addition, the cash considerations received directly from the acquirer are credited against the costs previously capitalized to the property, and the surplus is recognized as a gain on the disposal of mining properties and deferred exploration expenses in profit or loss.

**4.8 Impairment of property, plant and equipment,
mining properties and deferred exploration
expenses**

For the purposes of assessing impairment, assets are grouped at the lowest levels for which there are largely independent cash inflows (cash-generating units). As a result, some assets are tested individually for impairment and some are tested at a cash-generating unit level.

Whenever events or changes in circumstances indicate that the carrying amount may not be recoverable, an asset or cash-generating unit is reviewed for impairment.

Impairment reviews for exploration and evaluation assets are carried out on a project-by-project basis, with each project representing a potential single cash generating unit.

Additionally, when technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable, mining properties and deferred exploration expenses are then tested for impairment before these items are transferred to property, plant and equipment.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)****4.8 Dépréciation des immobilisations
corporelles, des propriétés minières et des
frais d'exploration reportés (suite)**

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.9 Contrat de location

Les paiements de loyer relatifs aux contrats de location ayant une durée de location de 12 mois ou moins sont comptabilisés sur une base linéaire à titre de charge au résultat net.

4.10 Provisions, passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

**4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES
(continued)****4.8 Impairment of property, plant and
equipment, mining properties and deferred
exploration expenses (continued)**

An impairment loss is recognized in profit or loss for the amount by which the asset's or cash-generating unit's carrying amount exceeds its recoverable amount. The recoverable amount of an asset or a cash-generating unit is the higher of its fair value less cost to sell and its value in use.

An impairment charge is reversed if the asset's or cash-generating unit's recoverable amount exceeds its carrying amount.

4.9 Lease agreements

Rent payments relating to leases with a lease term of 12 months or less are recognized on a straight-line basis as an expense in profit or loss.

**4.10 Provisions, contingent liabilities and
contingent assets**

Provisions are recognized when present obligations as a result of a past event will probably lead to an outflow of economic resources from the Corporation and amounts can be estimated reliably. Timing or amount of the outflow may still be uncertain. Provisions are measured at the estimated expenditure required to settle the present obligation, based on the most reliable evidence available at the reporting date, including the risks and uncertainties associated with the present obligation. Provisions are discounted when the time value of money is significant.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)****4.10 Provisions, passifs et actifs éventuels (suite)**

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

4.11 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôts exigibles comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer auprès de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

**4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES
(continued)****4.10 Provisions, contingent liabilities and
contingent assets (continued)**

The Corporation's operations are governed by government environment protection legislation. Environmental consequences are difficult to identify in terms of amounts, timetable and impact. As of the reporting date, management believes that the Corporation's operations are in material compliance with current laws and regulations. Site restoration costs currently incurred are negligible. When the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource have been demonstrated, a restoration provision will be recognized in the cost of the mining property when there is constructive commitment that has resulted from past events, it is probable that an outflow of resources embodying economic benefits will be required to settle the obligation and the amount of the obligation can be measured with sufficient reliability.

In those cases where the possible outflow of economic resources as a result of present obligations is considered improbable or remote, no liability is recognized.

All provisions are reviewed at each reporting date and adjusted to reflect the current best estimate.

4.11 Income taxes

Tax expense recognized in profit or loss comprises the sum of deferred tax and current tax not recognized in other comprehensive income or directly in equity.

Current income tax assets and/or liabilities comprise those obligations to, or claims from, fiscal authorities relating to the current or prior reporting periods, that are unpaid at the reporting date. Current tax is payable on taxable profit, which differs from profit or loss in the financial statements. Calculation of current tax is based on tax rates and tax laws that have been enacted or substantively enacted by the end of the reporting period.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)****4.11 Impôt sur le résultat (suite)**

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et qu'elle n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôts différés sont comptabilisées en résultat net à titre d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

**4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES
(continued)****4.11 Income taxes (continued)**

However, since the Corporation is in exploration phase and has no taxable income, tax expense recognized in profit or loss is currently comprised only of deferred tax.

Deferred income taxes are calculated using the liability method on temporary differences between the carrying amounts of assets and liabilities and their tax bases. However, deferred tax is not provided on the initial recognition of goodwill, or on the initial recognition of an asset or liability unless the related transaction is a business combination or affects tax or accounting profit.

Deferred tax assets and liabilities are calculated, without discounting, at tax rates that are expected to apply to their respective period of realization, provided they are enacted or substantively enacted by the end of the reporting period.

Deferred tax assets are recognized to the extent that it is probable that the underlying tax loss or deductible temporary difference will be utilized against future taxable income. This is assessed based on the Corporation's forecast of future operating results, adjusted for significant non-taxable income and expenses and specific limits on the use of any unused tax loss or credit. Deferred tax liabilities are always recognized in full.

Deferred tax assets and liabilities are offset only when the Corporation has a right and intention to set off current tax assets and liabilities from the same taxation authority.

Changes in deferred tax assets or liabilities are recognized as deferred income tax expense in profit or loss, except where they relate to items that are recognized in other comprehensive income or directly in equity, in which case the related deferred tax is also recognized in other comprehensive income or equity, respectively.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)****4.12 Capitaux propres**

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération antérieurement comptabilisée au poste surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété ou tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à la juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Placements accréditifs

L'émission d'unités accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscriptions et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions des unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et les autres passifs émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission, puis aux bons de souscription en fonction de la juste valeur de ceux-ci à la date de l'émission, et le montant résiduel est attribué aux autres passifs.

La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a renoncé à son droit aux déductions fiscales au profit des investisseurs, le montant comptabilisé en autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

**4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES
(continued)****4.12 Equity**

Share capital represents the amount received on the issue of shares. If shares are issued when stock options and warrants are exercised, the share capital account also comprises the compensation costs previously recorded as contributed surplus. In addition, if the shares are issued in an acquisition of property or other assets that are not monetary, shares are measured at fair value based on stock price on the day of the conclusion of the agreement.

Unit placements

Proceeds from unit placements are allocated between shares and warrants issued using the residual method. Proceeds are first allocated to shares according to the quoted price of existing shares at the time of issuance and any residual in the proceeds is allocated to warrants.

Flow-through placements

Issuance of flow-through units represents in substance an issue of common shares, warrants and the sale of the right to tax deductions to the investors. When the flow-through units are issued, the sale of the right to tax deductions is deferred and presented as other liabilities in the statement of financial position. The proceeds received from flow-through placements are allocated between shares, warrants and other liabilities using the residual method. Proceeds are first allocated to shares according to the quoted price of existing shares at the time of issuance, then to warrants according to their fair value at the date of issuance and the residual proceeds are allocated to other liabilities.

The fair value of the warrants is determined using the Black-Scholes valuation model. The liability component recorded initially on the issuance of shares is reversed on renouncement of the right to tax deductions to the investors and when eligible expenses are incurred and recognized in profit or loss in reduction of deferred income tax expense. A deferred tax liability is also recognized for the taxable temporary difference that arises from the difference between the carrying amount of eligible expenditures capitalized as an asset and its tax basis.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)****4.12 Capitaux propres (suite)***Autres éléments des capitaux propres*

Le cumul des autres éléments du résultat global comprend les profits et pertes des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt applicable.

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions et aux bons de souscription. Lorsque ces options et bons de souscription sont exercés, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-actions.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs moins les frais d'émission, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

4.13 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, employés et consultants qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec ces membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

**4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES
(continued)****4.12 Equity (continued)***Other elements of equity*

Accumulated other comprehensive income includes the gains and losses on financial assets measured at fair value through other comprehensive income, net of relevant income taxes.

Contributed surplus include share-based payment charges relating to stock options and warrants. When these options and warrants are exercised, the share-based payment charges are transferred to share capital.

Deficit includes all current and prior period retained profits or losses less issuance costs, net of any underlying income tax benefit from these issuance costs.

4.13 Equity-settled share-based payments

The Corporation operates an equity-settled share-based payment plan for its eligible directors, employees and consultants. The Corporation's plan does not feature any options for a cash settlement.

All goods and services received in exchange for the grant of any share-based payments are measured at their fair values, unless that fair value cannot be estimated reliably. If the Corporation cannot estimate reliably the fair value of the goods or services received, the entity shall measure their value indirectly by reference to the fair value of the equity instruments granted. For the transactions with employees and others providing similar services, the Corporation measured the fair value of the services received by reference to the fair value of the equity instruments granted.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)****4.13 Paiements fondés sur des actions (suite)**

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme frais d'exploration reportés selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

La charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours.

Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.14 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur d'exploration et d'évaluation des ressources minérales.

**4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES
(continued)****4.13 Equity-settled share-based payments
(continued)**

All equity-settled share-based payments (except broker warrants) are ultimately recognized as an expense in the profit or loss or capitalized as deferred exploration expenses, depending on the nature of the payment with a corresponding credit to contributed surplus, in equity. Equity-settled share-based payments to brokers, in respect of an equity financing are recognized as issuance cost of the equity instruments with a corresponding credit to contributed surplus, in equity.

The expense is allocated over the vesting period, based on the best available estimate of the number of share options expected to vest. Estimates are subsequently revised if there is any indication that the number of share options expected to vest differs from previous estimates. Any cumulative adjustment prior to vesting is recognized in the current period.

No adjustment is made to any expense recognized in prior period if share options ultimately exercised are different to that estimated on vesting.

4.14 Segmental reporting

The Corporation presents and discloses segmental information based on information that is regularly reviewed by the chief operating decision-maker, i.e., the Chairman and the Board of Directors.

The Corporation has determined that there was only one operating segment being the sector of exploration and evaluation of mineral resources.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)****4.15 Monnaie fonctionnelle et monnaie de
présentation**

Les éléments des états financiers de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien qui est aussi la monnaie de présentation.

**4.16 Normes, modifications et interprétations de
normes publiées qui ne sont pas encore en
vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon
anticipée par la Société**

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et les nouvelles modifications aux normes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position et elle ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

*IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les
états financiers*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état des résultats, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges dans l'état des résultats dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées.

Elle impose également la publication de nouvelles mesures de performance définies par la direction dans une note unique, de sous-totaux de produits et de charges, et comprend de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers de base et des notes.

**4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES
(continued)****4.15 Functional and presentation currency**

Items included on the financial statements are measured using the currency of the primary economic environment in which the Corporation operates (the functional currency). The functional currency of the Corporation is the Canadian dollar, which is also the presentation currency.

**4.16 Standards, amendments and interpretations to
existing standards that are not yet effective and
have not been adopted early by the
Corporation**

At the date of authorization of these financial statements, certain new standards, amendments and interpretations to existing standards have been published but are not yet effective and have not been adopted early by the Corporation.

Management anticipates that all of the pronouncements will be adopted on the Corporation's accounting policies for the first period beginning after the effective date of each pronouncement and the management does not expect a significant impact on the Corporation's financial statements.

*IFRS 18 Presentation and Disclosure in Financial
Statements*

In April 2024, the IASB issued IFRS 18, which replaces IAS 1 *Presentation of Financial Statements*. IFRS 18 introduces new requirements for presentation within the statement of profit or loss, including specified totals and subtotals. Furthermore, entities are required to classify all income and expenses within the statement of profit or loss into one of five categories: operating, investing, financing, income taxes and discontinued operations.

It also requires disclosure of newly defined management-defined performance measures in a single note, subtotals of income and expenses, and includes new requirements for aggregation and disaggregation of financial information based on the identified "roles" of the primary financial statements (PFS) and the notes.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**4 - MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES
(suite)***IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (suite)*

En outre, des amendements de portée limitée ont été apportés à l'IAS 7 *État des flux de trésorerie* qui comprennent le changement du point de départ pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités selon la méthode indirecte du « résultat » au « résultat opérationnel » et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts.

L'IFRS 18 ainsi que les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 ou, après cette date, une application anticipée est permise. L'IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

La Société travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que les amendements auront sur les états financiers primaires et les notes aux états financiers.

5 - JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

**4 - MATERIAL ACCOUNTING POLICIES
(continued)***IFRS 18 Presentation and Disclosure in Financial Statements (continued)*

In addition, narrow-scope amendments have been made to IAS 7 *Statement of Cash Flows*, which include changing the starting point for determining cash flows from operations under the indirect method, from "profit or loss" to "operating profit or loss" and removing the optionality around classification of cash flows from dividends and interest.

IFRS 18 and the amendments to the other standards are effective for reporting periods beginning on or after January 1, 2027, with earlier application permitted. IFRS 18 will apply retrospectively with specific transition provisions.

The Corporation is currently working to identify all impacts the amendments will have on the primary financial statements and notes to the financial statements.

**5 - CRITICAL ACCOUNTING ESTIMATES,
JUDGMENTS AND ASSUMPTIONS**

When preparing the financial statements, management undertakes a number of judgments, estimates and assumptions about recognition and measurement of assets, liabilities, income and expenses.

The actual results are likely to differ from the judgments, estimates and assumptions made by management, and will seldom equal the estimated results.

Information about the significant judgments, estimates and assumptions that have the most significant effect on the recognition and measurement of assets, liabilities, income and expenses are discussed below.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**5 - JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES
(suite)****Jugements importants de la direction***Comptabilisation des actifs d'impôts différés et évaluation
de la charge d'impôt sur le résultat*

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôts différés ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 14).

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnable en tenant compte des circonstances. (Se reporter à la note 2 pour des plus amples informations).

Incertitude relative aux estimations*Paiements fondés sur des actions*

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes (se reporter aux notes 11.2 et 12).

**5 - CRITICAL ACCOUNTING ESTIMATES,
JUDGMENTS AND ASSUMPTIONS (continued)****Significant management judgments***Recognition of deferred income tax assets and
measurement of income tax expense*

Management continually evaluates the likelihood that its deferred tax assets could be realized. This requires management to assess whether it is probable that sufficient taxable income will exist in the future to utilize these losses within the carry-forward period. By its nature, this assessment requires significant judgment. To date, management has not recognized any deferred tax assets in excess of existing taxable temporary differences expected to reverse within the carry-forward period (see Note 14).

Going concern

The assessment of the Corporation's ability to continue as a going concern and to raise sufficient funds to pay for its ongoing operating expenditures, meets its liabilities for the ensuing year, and to fund planned and contractual exploration programs, involves significant judgment based on historical experience and other factors including expectation of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. (See Note 2 for more information).

Estimation uncertainty*Share-based payments*

The estimation of share-based payment costs requires the selection of an appropriate valuation model and consideration as to the inputs necessary for the valuation model chosen. The Corporation has made estimates as to the volatility of its own shares, the probable life of share options and warrants granted and the time of exercise of those share options. The model used by the Corporation is the Black-Scholes valuation model (see Notes 11.2 and 12).

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**5 - JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES
(suite)****Incertitude relative aux estimations (suite)***Crédits d'impôt à recevoir*

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux frais d'exploration reportés et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs (se reporter à la note 4.5).

Dépréciation des propriétés minières et des frais d'exploration reportés

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.8).

Pour les propriétés minières et les frais d'exploration reportés, la direction doit notamment porter un jugement sur les éléments suivants afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation : la période pendant laquelle la Société a le droit d'explorer dans la zone spécifique a expiré ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé; d'importants frais d'exploration et d'évaluation ultérieurs de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévus au budget, ni programmés; l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et la Société a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique; ou encore, des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuivra, la valeur comptable de la propriété minière et des frais d'exploration reportés ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

**5 - CRITICAL ACCOUNTING ESTIMATES,
JUDGMENTS AND ASSUMPTIONS (continued)****Estimation uncertainty (continued)***Tax credits receivable*

The calculation of the refundable tax credit on qualified exploration expenditures incurred and credit on duties involves a degree of estimation and judgment in respect of certain items whose tax treatment cannot be finally determined until notice of assessments and payments have been received from the relevant taxation authority. Difference arising between the actual results following final resolution of some of these items and the assumptions made could necessitate adjustments to the refundable tax credit and credit on duties, deferred exploration expenses and income tax expense in future periods (see Note 4.5).

Impairment of mining properties and deferred exploration expenses

Determining if there are any facts and circumstances indicating impairment loss or reversal of impairment losses is a subjective process involving judgment and a number of estimates and interpretations in many cases (see Note 4.8).

Determining whether to test for impairment of mining properties and deferred exploration expenses requires management's judgment, among others, regarding the following: the period for which the entity has the right to explore in the specific area has expired or will expire in the near future, and is not expected to be renewed; substantive expenditure on further exploration and evaluation of mineral resources in a specific area is neither budgeted nor planned; exploration for and evaluation of mineral resources in a specific area have not led to the discovery of commercially viable quantities of mineral resources and the entity has decided to discontinue such activities in the specific area; or sufficient data exists to indicate that, although a development in a specific area is likely to proceed, the carrying amount of the mining property and deferred exploration expenses unlikely to be recovered in full from successful development or by sale.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**5 - JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES
(suite)****Incertitude relative aux estimations (suite)***Dépréciation des propriétés minières et des frais d'exploration reportés (suite)*

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

Se reporter aux note 7 et 8 pour l'analyse de la dépréciation des propriétés minières et des frais d'exploration reportés.

Une dévaluation de propriétés minières et de frais d'exploration reportés de 560 586 \$ a été imputée au résultat net pour l'exercice terminé le 31 juillet 2024. Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique des jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations (se reporter à la note 9).

**5 - CRITICAL ACCOUNTING ESTIMATES,
JUDGMENTS AND ASSUMPTIONS
(continued)****Estimation uncertainty (continued)***Impairment of mining properties and deferred exploration expenses (continued)*

When an indication of impairment loss or a reversal of an impairment loss exists, the recoverable amount of the individual asset or the cash-generating unit must be estimated.

See Notes 7 and 8 for the mining properties and deferred exploration expenses impairment.

An impairment of mining properties and deferred exploration expenses of \$560,586 has been charged to losses for the year ended July 31, 2024. No reversal of impairment losses has been recognized for the reporting periods.

Provisions and contingent liabilities

Judgments are made as to whether a past event has led to a liability that should be recognized in the financial statements or disclosed as a contingent liability. Quantifying any such liability and provisions involves judgments and estimations. These judgments are based on a number of factors including the nature of the claims or dispute, the legal process and potential amount payable, legal advice received, previous experience and the probability of a loss being realized. Several of these factors are source of estimation uncertainty (see Note 9).

LES MINES D'OR VISIBLE INC.**VISIBLE GOLD MINES INC.**

(une société d'exploration)

(an exploration company)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS****31 JUILLET 2025 ET 2024****JULY 31, 2025 AND 2024**

(en dollars canadiens)

(in Canadian dollars)

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**6 - PROPERTY, PLANT AND EQUIPMENT**

	Matériel roulant / Vehicle	
	\$	
Coût		Cost
Solde au 1 août 2023 et 2024 et au 31 juillet 2025	92 025	Balance as at August 1, 2023 and 2024 and as at July 31, 2025
Cumul des amortissements		Accumulated amortization
Solde au 1 août 2023	2 672	Balance as at August 1, 2023
Amortissement	18 404	Amortization
Solde au 31 juillet 2024	21 076	Balance as at July 31, 2024
Amortissement	18 404	Amortization
Solde au 31 juillet 2025	39 480	Balance as at July 31, 2025
Valeur nette comptable		Net book value
Solde au 31 juillet 2024	70 949	Balance as at July 31, 2024
Solde au 31 juillet 2025	52 545	Balance as at July 31, 2025

LES MINES D'OR VISIBLE INC.**VISIBLE GOLD MINES INC.**

(une société d'exploration)

(an exploration company)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS****31 JUILLET 2025 ET 2024****JULY 31, 2025 AND 2024**

(en dollars canadiens)

(in Canadian dollars)

7 - PROPRIÉTÉS MINIÈRES**7 - MINING PROPERTIES**

	Solde au 1 ^{er} août 2023 / Balance as at August 1, 2023	Entrées Additions	Dévaluation/ Disposition Impairment/ Disposal	Solde au 31 juillet 2024 / Balance as at July 31, 2024	Entrées Additions	Dévaluation Disposal	Solde au 31 juillet 2025 / Balance as at July 31, 2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Veronik ⁽¹⁾	20 745	-	(20 745)	-	-	-	-
MegaLi ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-
NataLi ⁽³⁾	16 336	-	(16 336)	-	-	-	-
CarLi ⁽⁴⁾	20 000	-	(20 000)	-	-	-	-
	<u>57 081</u>	<u>-</u>	<u>(57 081)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

Toutes les charges de dévaluation sont présentées en résultat net dans le poste Dévaluation de propriétés minières et de frais d'exploration reportés.

All impairment charges are presented in profit or loss under Impairment of mining properties and deferred exploration expenses.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2024, la Société a dévalué les propriétés minières et les frais d'exploration reportés capitalisés sur les propriétés Veronik, NataLi et CarLi pour les motifs suivants : des résultats non concluants obtenus suite aux travaux d'exploration et/ou abandon des claims et/ou aucun travaux d'exploration prévu.

During the fiscal year ended July 31, 2024 the Corporation wrote off the mining properties and deferred exploration expenses capitalized on the properties Veronik, NataLi and CarLi for the following reasons: inconclusive results obtained following the exploration work and/or abandonment of claims and/or no exploration work planned.

(1) Veronik

Au cours de l'exercice précédent, la Société a dévalué la propriété minière et les frais d'exploration reportés suite à aucun travaux prévu sur les claims miniers.

(1) Veronik

During the previous year, the Corporation devaluated the mining property and the deferred exploration expenses following no planned work on the mining claims.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

7 - PROPRIÉTÉS MINIÈRES (suite)**(2) MegaLi**

Au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2022, la Société a jalonné la propriété MegaLi située à la Baie James au Québec. La propriété se compose de 78 claims miniers. Le 3 août 2022, la Société a conclu une entente d'option minière (l'« Entente ») avec Spod Lithium Corp. (anciennement EEE Exploration Corporation (« Spod »)), une société cotée au CSE, en vertu de laquelle Spod a l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la propriété MegaLi (la « Propriété »). En vertu de l'Entente, Spod a l'option (l'« Option ») d'acquérir une participation de 50 % dans la Propriété en : versant des paiements comptant totaux de 325 000 \$ à la Société (25 000 \$ à la signature de l'Entente (reçu), 50 000 \$ au premier anniversaire de l'Entente (reçu), 100 000 \$ au deuxième anniversaire de l'Entente (reçu) et 150 000 \$ au troisième anniversaire de l'Entente); l'émission d'un total de 3 000 000 d'actions ordinaires de catégorie A de Spod à la Société (500 000 Actions à la signature de l'Entente (reçues pour une juste valeur de 42 500 \$), 700 000 Actions au premier anniversaire de l'Entente (reçues pour une juste valeur de 84 000 \$), 800 000 Actions au deuxième anniversaire de l'Entente, et 1 000 000 d'Actions au troisième anniversaire de l'Entente); et engageant au moins un montant total de 1 850 000 \$ en dépenses d'exploration sur la Propriété (au moins 350 000 \$ au premier anniversaire de l'Entente ou avant, au moins 500 000 \$ supplémentaires au deuxième anniversaire de l'Entente ou avant, et au moins 1 000 000 \$ supplémentaires au plus tard le troisième anniversaire de l'Entente). Les dépenses des deux premiers anniversaires ont été engagées aux dates prévues. Les Actions émises en vertu de l'Entente seront assujetties à une période de détention de quatre mois conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. En cas d'exercice réussi de l'Option, Spod aura acquis une participation indivise de 50 % dans la Propriété et les parties seront réputées avoir formé une coentreprise aux fins de l'exploration continue de la Propriété.

7 - MINING PROPERTIES (continued)**(2) MegaLi**

During the year ending July 31, 2022, the Corporation staked out the MegaLi property located in James Bay in Québec. The property consists of 78 mining claims. On August 3, 2022 the Corporation entered into a mineral option agreement (the "Agreement") with Spod Lithium Corp. (formerly EEE Exploration Corporation ("Spod")), a company listed on the CSE, pursuant to which Spod has an option to acquire a 50% undivided interest in the MegaLi Property (the "Property"). Under the Agreement, Spod has the option (the "Option") to acquire a 50% interest in the Property by: making aggregate cash payments of \$325,000 to the Corporation (\$25,000 on execution of the Agreement (received), \$50,000 on the first anniversary of the Agreement (received), \$100,000 on the second anniversary of the Agreement (received) and \$150,000 on the third anniversary of the Agreement); issuing an aggregate of 3,000,000 Class A common shares of Spod to the Corporation (500,000 Shares on execution of the Agreement (received for a \$42,500 fair value), 700,000 Shares on the first anniversary of the Agreement (received for a \$84,000 fair value), 800,000 Shares on the second anniversary of the Agreement, and 1,000,000 Shares on the third anniversary of the Agreement); and incurring at least an aggregate amount of \$1,850,000 in exploration expenditures on the Property (at least \$350,000 on or before the first anniversary of the Agreement, at least an additional \$500,000 on or before the second anniversary of the Agreement, and at least an additional \$1,000,000 on or before the third anniversary of the Agreement). The expenses for the first two anniversaries were incurred on the scheduled dates. The Shares issued under the Agreement will be subject to a four month hold period pursuant to applicable securities laws. On successful exercise of the Option, Spod will have acquired a 50% undivided interest in the Property and the parties will be deemed to have formed a joint venture for the purposes of the continued exploration of the Property.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

7 - PROPRIÉTÉS MINIÈRES (suite)**(2) MegaLi (suite)**

Le 29 mai 2024, la Société et Spod ont modifié l'Entente concernant les modalités des engagements du deuxième et du troisième anniversaire : deuxième anniversaire : modification de la date deuxième anniversaire pour la date du 29 mai 2024, émission de 1 175 000 actions (au lieu de 800 000 actions) (reçues pour une juste valeur de 70 500 \$) et engagement de 500 000 \$ de dépenses avant le 31 décembre 2024 (au lieu de la date deuxième anniversaire) ; troisième anniversaire : modification de la date troisième anniversaire pour la date du 31 décembre 2025, émission de 1 375 000 actions au lieu de 1 000 000 actions et engagement de 1 000 000 \$ de dépenses avant le 31 décembre 2025 (au lieu de la date troisième anniversaire). Dans le cadre de la coentreprise, Spod sera le premier opérateur sur la Propriété et chaque partie devra contribuer sa part proportionnelle de toutes les dépenses de la Propriété ou être diluée en conséquence. Si une partie est diluée à une participation de 2 % ou moins dans la coentreprise dans la Propriété, alors la participation de cette partie dans la Propriété sera convertie en une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie.

(3) NataLi

Au cours de l'exercice précédent, la Société a dévalué la propriété minière et les frais d'exploration reportés suite à aucun travaux prévu sur les claims miniers.

(4) CarLi

Au cours de l'exercice précédent, la Société a dévalué la propriété minière et les frais d'exploration reportés suite à aucun travaux prévu sur les claims miniers.

7 - MINING PROPERTIES (continued)**(2) MegaLi (continued)**

On May 29, 2024, the Corporation and Spod made an amendment to the Agreement to modified the terms of the second and third anniversary engagements: second anniversary: change the date second anniversary for the date May 29, 2024, issuing 1,175,000 Shares (instead of 800,000 Shares) (received for a \$70,500 fair value), and incurring \$500,000 of Expenditures before December 31, 2024 (instead of second anniversary); third anniversary: change the date third anniversary for the date December 31, 2025, issuing 1,375,000 Shares instead of 1,000,000 Shares and incurring \$1,000,000 of Expenditures before December 31, 2025 (instead of the date third anniversary). Under the joint venture, Spod will be the first operator on the Property and each party will be required to contribute its proportionate share of all Property expenditures or be diluted accordingly. If a party is diluted to a 2% or lower joint venture interest in the Property, then that party's interest in the Property will convert into a 2% net smelter returns royalty.

(3) NataLi

During the previous year, the Corporation devaluated the mining property and the deferred exploration expenses following no planned work on the mining claims.

(4) CarLi

During the previous year, the Corporation devaluated the mining property and the deferred exploration expenses following no planned work on the mining claims.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

8 - FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

	Solde au 1 ^{er} août 2023	Entrées	Crédits d'impôt et de droits remboursables / Tax credits and credit on duties	Dévaluation/ Disposition	Solde au 31 juillet 2024	Entrées	Crédits d'impôt et de droits remboursables / Tax credits and credit on duties	Dévaluation/ Disposition	Solde au 31 juillet 2025
	Balance as at August 1, 2023	Additions		Impairment/ Disposal	Balance as at July 31, 2024	Additions		Impairment/ Disposal	Balance as at July 31, 2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Veronik	501 052	436	-	(501 488)	-	-	-	-	-
MegaLi	287	-	-	(287)	-	-	-	-	-
NatatLi	1 016	-	-	(1 016)	-	-	-	-	-
CarLi	714	-	-	(714)	-	-	-	-	-
	<u>503 069</u>	<u>436</u>	<u>-</u>	<u>(503 505)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

8 - DEFERRED EXPLORATION EXPENSES**9 - PROVISION**

En vertu d'ententes de financement accréditifs conclues avec des souscripteurs au cours de l'année civile 2016, la Société s'était engagée à dépenser 551 450 \$ en frais d'exploration au Canada (« FEC ») avant le 31 décembre 2017. La Société considère qu'elle a engagé un montant de 551 450 \$ à cette date et conteste la position de l'Agence du revenu du Canada. Une opposition a été logée et la Société est en attente de traitement. À cet égard, la Société a comptabilisé, au 31 juillet 2020, une provision de 31 297 \$ à titre de provision pour compensation et une charge d'un même montant a été comptabilisée à l'état du résultat global. De plus, la Société a comptabilisé, à la même date une provision de 4 822 \$ d'intérêts à payer et la charge a été comptabilisée à l'état du résultat global à titre de provision pour compensation. En 2023, la Société a reçu un ajustement de l'Agence du revenu du Canada et ainsi diminué la provision pour compensation de 14 915 \$. En 2025, la Société a comptabilisé 2 124 \$ (2 176 \$ en 2024) d'intérêts à payer et la charge a été comptabilisée à l'état du résultat global à titre de provision pour compensation.

9 - PROVISION

Following flow-through financing agreements entered into with subscribers in 2016, the Corporation committed to incur \$551,450 in Canadian Exploration Expenses ("CEE") before December 31, 2017. At the date, the Corporation considers that it has incurred an amount of \$551,450 and disputes the position of Canada Revenue Agency. An objection has been filed and the Corporation is awaiting treatment. In this respect, the Corporation recorded on July 31, 2020 a \$31,297 provision for compensation and an expense for the same amount was recorded in the statement of comprehensive loss. As at July 31, 2020, the Corporation also provided a \$4,822 for interest payable which was recorded in the statement of comprehensive loss as provision for compensation. In 2023, the Corporation received an adjustment of Canada Revenue Agency and thus reduced the provision for compensation by \$14,915. In 2025, the Corporation provided a \$2,124 (\$2,176 in 2024) for interest payable which was recorded in the statement of comprehensive loss as provision for compensation.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.**VISIBLE GOLD MINES INC.**

(une société d'exploration)

(an exploration company)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS****31 JUILLET 2025 ET 2024****JULY 31, 2025 AND 2024**

(en dollars canadiens)

(in Canadian dollars)

10 - DETTE À LONG TERME**10 - LONG-TERM DEBT**

	2025	2024	
	\$	\$	
Effet à payer, garanti par du matériel roulant dont la valeur nette comptable est de 52 545 \$ au 31 juillet 2025, remboursable par versements mensuels de 1 845 \$, incluant les intérêts au taux de 7,49 %, échéant en juin 2028	57 802	74 894	Note payable, secured by a vehicle with a net book value of \$52,545 as at July 31, 2025, payable by monthly instalments of \$1,845, including interest at a rate of 7.49%, maturing in June 2028
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	18 417	17 092	Current portion of long-term debt
	<u>39 385</u>	<u>57 802</u>	

Les versements estimatifs en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

The estimated instalments on long-term debt for the next four years are as follows:

2026	18 417 \$
2027	19 845 \$
2028	19 540 \$

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

11 - CAPITAUX PROPRES**11.1 Capital-actions**

Le capital-actions de la Société comprend seulement des actions ordinaires entièrement libérées.

Capital-actions autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale, émissibles en séries dont la désignation, les droits, les privilèges, les conditions et les restrictions devront être déterminés par le conseil d'administration.

11 - SHAREHOLDER'S EQUITY**11.1 Share capital**

The share capital of the Corporation consists only of fully paid common shares.

Authorized

An unlimited number of common shares without par value.

An unlimited number of preferred shares, without par value, to be issued by series of which designation, rights, privileges, conditions and limitations will be fixed by the board of directors.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>	
	Nombre d'actions / Number of shares	Nombre d'actions / Number of shares	
Actions émises et entièrement libérées			Shares issued and fully paid
Solde au début	35 155 164	35 077 039	Balance, beginning of year
Financement privé ⁽¹⁾	2 000 000	-	- Private placement ⁽¹⁾
Règlement de dettes ⁽²⁾	<u>-</u>	<u>78 125</u>	Debts settlement ⁽²⁾
Solde à la fin	<u>37 155 164</u>	<u>35 155 164</u>	Balance, end of year

1) Le 7 novembre 2024, la Société a complété un financement privé en émettant un total de 2 000 000 unités à un prix d'émission de 0,075 \$ par unité. Le produit brut d'émission de 150 000 \$ a été imputé en totalité aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire une action ordinaire additionnelle de la Société à un prix de 0,11 \$ jusqu'au 7 novembre 2026. Des frais d'émission d'actions de 11 911 \$ ont été encourus.

2) Le 10 octobre 2023, la Société a émis un total de 78 125 actions à un fournisseur en règlement d'une dette pour un montant de 12 500 \$. Ces actions ordinaires ont été comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'entente le 15 septembre 2023, soit 0,16 \$ par action pour un montant totalisant également 12 500 \$. La dette provenait de services de gestion fournis par une société contrôlée par le président et chef de la direction de Les Mines d'Or Visible.

(1) On November 7, 2024, the Corporation has completed a private placement by issuing 2,000,000 units at a price of \$0.075 per unit. The gross proceeds of the placement of \$150,000 was fully allocated to shares according to the quoted price at the time of issuance. Each of the units is comprised of one common share and one common share purchase warrant. Each warrant will entitle the holder to acquire one additional common share of the Corporation at a price of \$0.11 until November 7, 2026. Share issuance fees of \$11,911 were incurred.

(2) On October 10, 2023, the Corporation issued 78,125 common shares to a creditor in settlement of a debt amount of \$12,500. These common shares have been recorded at \$0.16 per share, which is their fair value at the date of the agreements on September 15, 2023, also for a total amount of \$12,500. The debt resulted from management services provided by a company controlled by Visible Gold's President and Chief Executive Officer.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.**VISIBLE GOLD MINES INC.**

(une société d'exploration)

(an exploration company)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS****31 JUILLET 2025 ET 2024****JULY 31, 2025 AND 2024**

(en dollars canadiens)

(in Canadian dollars)

11 - CAPITAUX PROPRES (suite)**11 - SHAREHOLDER'S EQUITY (continued)****11.2 Bons de souscription****11.2 Warrants**

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

Outstanding warrants entitle their holders to subscribe to an equivalent number of common shares, as follows:

	Nombre de bons de souscription/ Number of warrants	Prix de levée moyen pondéré / Weighted average exercise price	
		\$	
En circulation au 1 août 2023	5 150 000	0,23	Outstanding as at August 1, 2023
Expirés	(3 900 000)	0,25	Expired
En circulation au 31 juillet 2024	1 250 000	0,17	Outstanding as at July 31, 2024
Octroyés	2 000 000	0,11	Granted
En circulation au 31 juillet 2025	3 250 000	0,13	Outstanding as at July 31, 2025

Les bons de souscription en circulation se détaillent comme suit :

The outstanding warrants to purchase common shares are as follows:

Date d'expiration / Expiry date	Nombre de bons de souscription / Number of warrants	Prix de levée / Exercise price \$	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée / Weighted average remaining life (année / year)
7 novembre 2026 / November 7, 2026	2 000 000	0,11	1,25
12 avril 2028 / April 12, 2028 ⁽¹⁾	1 250 000	0,17	2,71
	3 250 000		1,81

1) En avril 2025, la Société a prolongé de trois ans la durée de 1 250 000 bons de souscription d'actions ordinaires qui ont été émis par la Société dans le cadre d'un placement privé clôturé le 12 avril 2023, qui avait une date d'expiration initiale le 12 avril 2025.

(1) In April 2025, the Corporation has extended for a three-year extension the term of 1,250,000 common share purchase warrants that were issued by the Corporation as part of a private placement that closed on April 12, 2023, which warrants had an initial expiry date of April 12, 2025.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

12 - PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société a instauré un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») en vertu duquel des options peuvent être accordées à des administrateurs, employés et des consultants et fournisseurs de services de la Société. Le régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires de la Société qui peuvent être réservées à des fins d'émission ne peut excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation et que le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul bénéficiaire ne peut dépasser 5 % (2 % pour les consultants et fournisseurs de services) des actions ordinaires en circulation au cours d'une période de douze mois donnée, ce nombre étant calculé à la date d'attribution.

Le prix de levée des options est fixé au moment de l'octroi mais ne peut être inférieur au cours de clôture le jour précédent. La durée maximum des options est de 10 ans.

Le 3 mars 2025, la Société a octroyé aux administrateurs un total de 475 000 options d'achat d'actions au prix de levée de 0,10 \$ avec une date d'expiration au 3 mars 2035.

Le 23 février 2024, la Société a octroyé aux administrateurs un total de 450 000 options d'achat d'actions au prix de levée de 0,10 \$ avec une date d'expiration au 23 février 2034.

12 - SHARE-BASED PAYMENTS

The Corporation has established a stock option plan (the "Plan") pursuant to which options to purchase common shares may be granted to certain directors, employees and consultants of the Corporation as well as service providers of the Corporation. The Plan provides that the maximum number of common shares that may be reserved for issuance under it shall not exceed 10% of issued and fully paid common shares and that the maximum number of common shares which may be reserved for issuance to any one option pursuant to it may not exceed 5% (2% for consultants and service providers) of the common shares outstanding in any twelve months period, calculated at the time of grant.

Exercise price of options is determined at the grant date and shall not be inferior to the closing price on the previous day. The options period shall be a period of a maximum of 10 years.

On March 3, 2025, the Corporation granted to directors a total of 475,000 stock options at an exercise price of \$0.10 per share with an expiry date of March 3, 2035.

On Février 23, 2024, the Corporation granted to directors a total of 450,000 stock options at an exercise price of \$0.10 per share with an expiry date of February 23, 2034.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**12 - PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS
(suite)**

Le 4 octobre 2023, la Société a octroyé à un administrateur 75 000 options d'achat d'actions au prix de levée de 0,15 \$ avec une date d'expiration au 4 octobre 2028.

Un sommaire de la situation aux 31 juillet 2025 et 2024 du plan d'options d'achat d'actions et des changements survenus dans les exercices terminés à ces dates est présenté ci-après :

	Nombre d'options / Number of options	Prix de levée moyen pondéré / Weighted average exercise price \$
En circulation au 1 août 2023	3 260 000	0,276 Outstanding as at August 1, 2023
Octroyées	525 000	0,107 Granted
Expirées	(875 000)	0,335 Expired
En circulation au 31 juillet 2024	2 910 000	0,227 Outstanding as at July 31, 2024
Octroyées	475 000	0,10 Granted
Expirées	(80 000)	2,00 Expired
En circulation et exerçables au 31 juillet 2025	3 305 000	Outstanding and exercisable as at 0,166 July 31, 2025

Au 31 juillet 2025, les options suivantes sont en circulation et exerçables :

12 - SHARE-BASED PAYMENTS (continued)

On October 4, 2023, the Corporation granted to a director a total of 75,000 stock options at an exercise price of \$0.15 per share with an expiry date of October 4, 2028.

A summary of the status of the Corporation's stock option plan as at July 31, 2025 and 2024 and the changes during the years ending on those dates is presented below:

As at July 31, 2025, the following options are outstanding and exercisable:

Date d'expiration / Expiry date	Nombre d'options / Number of options		Prix de levée / Exercise price \$	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée / Weighted average remaining life (années / years)
	En circulation / Outstanding	Exerçables / Exercisable		
3 février 2026 / February 3, 2026	80 000	80 000	0,50	0,50
30 juin 2027 / June 30, 2027	525 000	525 000	0,17	1,92
13 février 2028 / February 13, 2028	350 000	350 000	0,155	2,58
2 juillet 2029 / July 2, 2029	500 000	500 000	0,08	3,92
6 janvier 2031 / January 6, 2031	525 000	525 000	0,355	5,42
28 janvier 2032 / January 28, 2032	325 000	325 000	0,11	6,50
4 octobre 2028 / October 4, 2028	75 000	75 000	0,15	3,17
23 février 2034 / February 23, 2034	450 000	450 000	0,10	8,58
3 mars 2035 / March 3, 2035	475 000	475 000	0,10	9,58
	3 305 000	3 305 000		5,30

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

**12 - PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS
(suite)**

Au 31 juillet 2024, les options suivantes sont en circulation et exerçables :

12 - SHARE-BASED PAYMENTS (continued)

As at July 31, 2024, the following options are outstanding and exercisable:

Date d'expiration / Expiry date	Nombre d'options / Number of options		Prix de levée / Exercise price \$	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée / Weighted average remaining life (années / years)
	En circulation / Outstanding	Exerçables / Exercisable		
30 janvier 2025 / January 30, 2025	80 000	80 000	2,00	0,50
3 février 2026 / February 3, 2026	80 000	80 000	0,50	1,50
30 juin 2027 / June 30, 2027	525 000	525 000	0,17	2,92
13 février 2028 / February 13, 2028	350 000	350 000	0,155	3,58
2 juillet 2029 / July 2, 2029	500 000	500 000	0,08	4,92
6 janvier 2031 / January 6, 2031	525 000	525 000	0,355	6,42
28 janvier 2032 / January 28, 2032	325 000	325 000	0,11	7,50
4 octobre 2028 / October 4, 2028	75 000	75 000	0,15	4,17
23 février 2034 / February 23, 2034	450 000	450 000	0,10	9,58
	2 910 000	2 910 000		5,44

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées en 2025 de 0,068 \$ par option (0,087 \$ en 2024) a été établie au moyen du modèle de Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

The average fair value of options granted in 2025 at \$0.068 per option (\$0.087 in 2024) was estimated using the Black-Scholes valuation model with the following weighted average assumptions:

	2025	2024	
Dividende prévu	0 %	0 %	Expected dividend paid
Prix de l'action à la date d'octroi	0,08 \$	0,101 \$	Share price on grant date
Volatilité prévue	91 %	99 %	Expected volatility
Taux d'intérêt sans risque	2,81 %	3,58 %	Risk-free interest rate
Durée prévue	10 ans / 10 years	9.29 ans / 9,29 years	Expected life
Prix d'exercice à la date d'octroi	0,10 \$	0,107 \$	Exercise price on grant date

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue des options. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

The underlying expected volatility was determined by reference to historical data of the shares of the Corporation's shares over the expected average life of options. No special features inherent to the options granted were incorporated into measurement of fair value.

Au cours de l'exercice 2025, les paiements fondés sur des actions d'un montant de 32 300 \$ (45 825 \$ en 2024) ont été comptabilisés en résultat net avec un crédit équivalent au surplus d'apport.

During the year 2025, the share-based payments in the amount of \$32,300 (\$45,825 in 2024) were accounted to net loss with a corresponding credit to contributed surplus.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

13 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les options et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 11 et 12.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat net n'a été nécessaire en 2025 et 2024.

13 - LOSS PER SHARE

The calculation of basic loss per share is based on the loss for the period divided by the weighted average number of shares outstanding during the period. In calculating the diluted loss per share, dilutive potential common shares such as share options and warrants have not been included as they would have the effect of decreasing the loss per share. Decreasing the loss per share would be antidilutive. Details of share options and warrants issued that could potentially dilute earnings per share in the future are given in Notes 11 and 12.

Both the basic and diluted loss per share have been calculated using the net loss as the numerator, i.e., no adjustment to the net loss was necessary in 2025 and 2024.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>	
Perte nette	(453 733) \$	(702 029) \$	Net loss
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	36 612 698	35 140 009	Weighted average number of shares outstanding
Perte nette de base et diluée par action ordinaire	(0,01) \$	(0,02) \$	Basic and diluted loss per share

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

14 - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le taux d'imposition effectif de la Société est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de l'impôt sur le revenu au Canada. Cette différence résulte des éléments suivants :

	<u>2025</u>
	\$
Perte avant impôts sur les bénéfices	(453 733)
Impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada, 26,5 % en 2025 et en 2024	(120 239)
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :	
Variation des différences temporaires non constatées	122 719
Paievements fondés sur des actions	8 560
Ajustement des impôts différés antérieurs	(12 007)
Éléments non déductibles et autres	968
	<u>-</u>

14 - INCOME TAXES

The effective income tax rate of the Corporation differs from the combined federal and provincial income tax rate in Canada. This difference results from the following items:

	<u>2024</u>	
	\$	
(702 029)		Loss before taxes
(186 038)		Tax expense at combined statutory rate of 26.5% in 2025 and 2024
		Increase (decrease) in taxes resulting from:
132 129		Variation of unrecorded temporary differences
12 144		Share-based payments
-		Adjustment of previous year
41 765		Non-deductible items and others
	<u>-</u>	

Composition des impôts différés à l'état du résultat global

	<u>2025</u>
	\$
Naissance et renversement de différences temporaires	(122 719)
Variation de l'effet fiscal des différences temporaires non constatées	122 719
	<u>-</u>

Composition of deferred income taxes in the statement of comprehensive loss

	<u>2024</u>	
	\$	
(132 129)		Inception and reversal of temporary differences
132 129		Variation of unrecorded temporary differences
	<u>-</u>	

LES MINES D'OR VISIBLE INC.**VISIBLE GOLD MINES INC.**

(une société d'exploration)

(an exploration company)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS****31 JUILLET 2025 ET 2024****JULY 31, 2025 AND 2024**

(en dollars canadiens)

(in Canadian dollars)

14 - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)**14 - INCOME TAXES (continued)****Mouvements des impôts différés de 2025****Changes in deferred taxes in 2025**

	Solde au 31 juillet 2024 / Balance at July 31, 2024	Comptabilisé en résultat net / Recognized in net income	Capital- actions / Share Capital	Solde au 31 juillet 2025 / Balance at July 31, 2025	
	\$	\$	\$	\$	
Titres négociables	10 368	7 867	-	18 235	Marketable securities
Pertes en capital	(10 368)	(7 867)	-	(18 235)	Capital tax losses
	-	-	-	-	

Au 31 juillet 2025, la Société dispose des différences temporaires suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté :

As at July 31, 2025, the Corporation has the following timing differences for which no deferred tax asset has been recognized:

	Fédéral	Québec	
	\$	\$	
Frais d'exploration reportés	1 837 780	7 894 086	Deferred exploration expenses
Frais d'émission d'actions	15 609	15 609	Share issue expenses
Immobilisations corporelles	222 336	222 336	Property, plant and equipment
Propriété minières	806 271	806 271	Mining properties
Pertes autres qu'en capital	10 797 781	10 388 036	Non-capital losses
	<u>13 679 777</u>	<u>19 326 338</u>	

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

14 - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Au 31 juillet 2025, les pertes autres qu'en capital sur lesquelles aucun actif d'impôt différé constatées expire de la façon suivante :

	Fédéral
	\$
2027	292 202
2028	532 497
2029	586 962
2030	509 010
2031	1 501 462
2032	1 486 314
2033	611 233
2034	574 823
2035	730 316
2036	526 182
2037	446 715
2038	473 667
2039	415 028
2040	316 085
2041	327 920
2042	334 964
2043	335 551
2044	364 006
2045	432 844
	<u>10 797 781</u>

14 - INCOME TAXES (continued)

As at July 31, 2025, the non-capital losses for which no deferred tax asset has been recognized will expire as follows:

	Québec	
	\$	
2027	291 854	2027
2028	525 262	2028
2029	581 707	2029
2030	506 234	2030
2031	1 373 000	2031
2032	1 145 883	2032
2033	607 846	2033
2034	570 166	2034
2035	795 709	2035
2036	563 877	2036
2037	444 460	2037
2038	470 829	2038
2039	411 441	2039
2040	313 247	2040
2041	326 110	2041
2042	332 630	2042
2043	333 127	2043
2044	362 156	2044
2045	432 498	2045
	<u>10 388 036</u>	

La Société dispose de pertes en capital de 645 776 \$ (645 776 \$ en 2024) pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé. Ces pertes en capital sont reportables de façon indéfinie.

The Corporation has capital losses of \$645,776 (\$645,776 in 2024) for which no deferred tax asset has been recognized. These capital losses are carried forward indefinitely.

La Société dispose de crédits d'impôts à l'investissement de 73 272 \$ (73 272 \$ en 2024), qui ne sont pas constatés. Ces crédits peuvent être utilisés afin de réduire les impôts à payer fédéral et expirent à différentes dates entre 2027 et 2034.

The Corporation has investment tax credit carryovers of \$73,272 (\$73,272 in 2024) that are not recognized. These credits are available to reduce income tax in future years and expire at various dates between 2027 and 2034.

Mouvements des impôts différés de 2024

	Solde au 31 juillet 2023 / Balance at July 31, 2023	Comptabilisé en résultat net / Recognized in net income
	\$	\$
Titres négociables	(1 657)	12 025
Pertes en capital	1 657	(12 025)
	<u>-</u>	<u>-</u>

Changes in deferred taxes in 2024

	Capital-actions / Share Capital	Solde au 31 juillet 2024 / Balance at July 31, 2024	
	\$	\$	
	-	10 368	Marketable securities
	-	(10 368)	Capital tax losses
	<u>-</u>	<u>-</u>	

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

14 - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Au 31 juillet 2024, la Société disposait des différences temporaires suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté :

	Fédéral	Québec	
	\$	\$	
Frais d'exploration reportés	1 846 687	7 814 041	Deferred exploration expenses
Frais d'émission d'actions	21 688	21 688	Share issue expenses
Immobilisations corporelles	203 932	203 932	Property, plant and equipment
Propriété minières	806 271	806 271	Mining properties
Pertes autres qu'en capital	10 364 649	9 955 250	Non-capital losses
	<u>13 243 227</u>	<u>18 801 182</u>	

14 - INCOME TAXES (continued)

As at July 31, 2024, the Corporation had the following timing differences for which no deferred tax asset has been recognized:

15 - INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations nettes du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2025	2024	
	\$	\$	
Comptes débiteurs	-	43 419	Accounts Receivable
Taxes sur les produits et services à recevoir	(4 507)	12 599	Goods and services tax receivable
Frais payés d'avance	964	(6)	Prepaid expenses
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	305 760	191 307	Trade and other payables
Crédits d'impôt à payer	(39 531)	6 698	Tax credits payables
Droits remboursables à recevoir	-	184	Credit on duties receivable
	<u>262 686</u>	<u>254 201</u>	

15 - ADDITIONAL INFORMATION – CASH FLOWS

The net changes in working capital items are detailed as follows:

Les opérations non monétaires de la situation financière sont les suivantes :

Non-cash financial position transactions are as follows :

	2025	2024	
	\$	\$	
Titres négociables reçus en contrepartie de propriétés minières	-	154 500	Marketable securities received in consideration of mining properties
Émission d'actions en règlement de dettes	-	12 500	Shares issued for debts settlement
Variation nette de la juste valeur des titres négociables désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	59 375	90 750	Net change in the fair value of marketable securities designated at fair value through other comprehensive income

Le montant d'intérêts reçus relié aux activités opérationnelles est de 886 \$ (1 705 \$ en 2024).

The amount of interest received related to operating activities is of \$886 (\$1,705 in 2024).

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

16- TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants et les sociétés des principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristique ni condition spéciale, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

16.1 Transactions avec les principaux administrateurs et dirigeants

Au cours de l'exercice, la Société a été facturée par des sociétés détenues par des dirigeants pour des montants de 18 000 \$ (18 000 \$ en 2024) de loyer et 180 000 \$ (180 000 \$ en 2024) d'honoraires de consultants.

Au 31 juillet 2025, les dettes fournisseurs et autres créditeurs incluent une somme à payer à des parties liées de 408 756 \$.

Les principaux administrateurs et dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, le vice-président exploration ainsi que le président. La rémunération des principaux administrateurs et dirigeants comprend les charges suivantes :

	2025
	\$
Paiements fondés sur des actions	32 300

16 - RELATED PARTY TRANSACTIONS

The Corporation's related parties include key management and their corporations as described below.

Unless otherwise stated, none of the transactions incorporated special terms and conditions and no guarantees were given or received. Outstanding balances are usually settled in cash.

16.1 Transactions with key management personnel

During the year, the Corporation has been invoiced by corporations held by officers for amounts of \$18,000 (\$18,000 in 2024) for rent and \$180,000 (\$180,000 in 2024) for consultant fees.

As at July 31, 2025, trade and other payables include \$408,756 payable to related parties.

The Corporation key management personnel are members of the Board of Directors, the Vice-President Exploration as well as the President. Key management personnel remuneration includes the following expenses:

	2024
	\$
45 825 Share-based payments	

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

17- INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

Les titres négociables évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière aux 31 juillet 2025 et 2024 sont classés dans le niveau 1 et établis selon le cours de l'action.

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière se détaillent comme suit :

	2025		2024		
	Valeur comptable / Carrying amount	Juste valeur / Fair value	Valeur comptable / Carrying amount	Juste valeur / Fair value	
	\$	\$	\$	\$	
Actifs financiers					Financial assets
<i>Actifs financiers évalués au coût amorti</i>					<i>Financial assets measured at amortized cost.</i>
Trésorerie	16 391	16 391	33 613	33 613	Cash
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					Financial assets measured at fair value through other comprehensive income
Titres négociables	59 375	59 375	118 750	118 750	Marketable securities
Passifs financiers					Financial liabilities
<i>Passifs financiers évalués au coût amorti</i>					<i>Financial liabilities measured at amortized cost</i>
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	563 922	563 922	258 162	258 162	Trade and other payables
Dette à long terme	57 802	57 802	74 894	74 894	Long-term debt

17 - FINANCIAL INSTRUMENTS

The following presents financial assets and liabilities measured at fair value in the statement of financial position in accordance with the fair value hierarchy. This hierarchy groups financial assets and liabilities into three levels based on the significance of inputs used in measuring the fair value of the financial assets and liabilities. The fair value hierarchy has the following levels:

- Level 1: quoted prices (unadjusted) in active markets for identical assets or liabilities at the reporting date;
- Level 2: inputs other than quoted prices included within level 1 that are observable for the asset or liability, either directly or indirectly; and
- Level 3: inputs for the assets or liabilities that are not based on observable market data.

The level within which the financial asset or liability is classified is determined based on the lowest level of significant input to the fair value measurement.

Marketable securities measured at fair value in the statement of financial position as at July 31, 2025 and 2024 are classified in Level 1 and established according to the quoted price of the share.

Carrying amounts and the fair value of financial instruments presented in the statement of financial position are as follows:

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti présentée dans le tableau ci-dessus, est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Au 31 juillet 2025, l'effet à payer est comptabilisé au coût amorti dans l'état de la situation financière. La juste valeur de l'effet à payer se rapproche de sa valeur comptable et a été classée au niveau 2 de la hiérarchie. La juste valeur a été calculé selon l'actualisation de flux de trésorerie futurs en utilisant un taux que la Société pourrait obtenir à la date de la situation financière pour un prêt assortis de conditions similaires.

La note 4.3 contient une description des méthodes comptables utilisées pour chaque catégorie d'instruments financiers.

18 - RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et passifs financiers de la Société sont résumés, par catégorie, à la note 17. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Les objectifs poursuivis par la Société visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. La Société ne négocie pas d'actifs financiers à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

18.1 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La Société est exposée à l'autre risque de prix.

Sensibilité à l'autre risque de prix

La Société est exposée aux fluctuations des prix du marché de ses titres négociables. Le risque maximal auquel sont exposés les titres est égal à leur juste valeur.

17 - FINANCIAL INSTRUMENTS (continued)

The carrying value of financial assets and financial liabilities measured at amortized cost as presented above, is considered to be a reasonable approximation of fair value because of the short-term maturity of these instruments.

As at July 31, 2025, the notes payable is recorded at the amortized cost in the statement of financial position. Its fair value is close to its book value, and it was classified using the fair value hierarchy level 2. The fair value is estimated using a discounting technique based on the probability of cash outflows over the remaining term with an interest rate for similar financial instruments.

See Note 4.3 for a description of the accounting policies for each category of financial instruments.

18 - FINANCIAL INSTRUMENT RISKS

The Corporation is exposed to various risks in relation to financial instruments. The Corporation's financial assets and liabilities by category are summarized in Note 16. The main types of risks the Corporation is exposed to are market risk, credit risk and liquidity risk. The Corporation focuses on actively securing short- to medium-term cash flows by minimizing the exposure to financial markets. The Corporation does not actively engage in the trading of financial instruments for speculative purposes. The most significant financial risks to which the Corporation is exposed are described

18.1 Market risk

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices. The Corporation is exposed to the other price risk.

Other price risk sensitivity

The Corporation is exposed to fluctuations in the market prices of its marketable securities. The fair value of the marketable securities represents the maximum exposure to price risk.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

18 - RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**18.1 Risque de marché (suite)**

Au 31 juillet 2025, si le cours publié de ces titres avait augmenté (diminué) de 54 % (44 % en 2024), le résultat global et les capitaux propres pour l'exercice auraient augmenté (diminué) de 32 161 \$ (52 099 \$ en 2024).

18.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

Le risque de crédit est géré collectivement en fonction des politiques et procédures de gestion du risque de crédit de la Société.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers soit la trésorerie pour un montant de 16 391 \$ (33 613 \$ en 2024).

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque les contreparties sont des banques réputées dont la notation externe de crédit est excellente.

18 - FINANCIAL INSTRUMENT RISKS (continued)**18.1 Market risk (continued)**

As at July 31, 2025, if the exchange value of these securities had increased (decreased) by 54% (44% in 2024), the comprehensive loss and the shareholders' equity for the year would have been increased (decreased) by \$32,161 (\$52,099 in 2024).

18.2 Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation.

The credit risk is managed on a group basis based on the Corporation's credit risk management policies and procedures.

The Corporation's maximum exposure to credit risk is limited to the carrying amount of financial assets being cash for an amount of \$16,391 (\$33,613 in 2024).

The credit risk for cash is considered negligible since the counterparties are reputable banks with high quality external credit ratings.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

18 - RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**18.3 Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs ont des échéances contractuelles (y compris les paiements d'intérêts, le cas échéant) de douze mois et moins.

L'effet à payer a une échéance de 3 ans.

19 - POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

- Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités;
- Augmenter la valeur des actifs de la Société;
- Assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres. Le capital pour l'exercice financier en cours est présenté à la note 11 et à l'état des variations des capitaux propres.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics.

18 - FINANCIAL INSTRUMENT RISKS (continued)**18.3 Liquidity risk**

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities that are settled by delivering cash or another financial asset.

Liquidity risk management serves to maintain a sufficient amount of cash and to ensure that the Corporation has financing sources such as private and public investments for a sufficient amount.

Trade and other payables have contractual maturities (including interest payments, if any) of twelve months or less.

The note payable has a 3 year term.

19 - CAPITAL MANAGEMENT POLICIES AND PROCEDURES

The Corporation's capital management objectives are:

- to ensure the Corporation's ability to continue as a going concern;
- to increase the value of the assets of the business;
- to provide an adequate return to shareholders of the Corporation.

These objectives will be achieved by identifying the right exploration projects, adding value to these projects and ultimately taking them through to production or sale and cash flow, either with partners or by the Corporation's own means.

The Corporation monitors capital on the basis of the carrying amount of equity. Capital for the reporting periods under review is summarized in Note 11 and in the statement of changes in equity.

The Corporation finances its exploration and evaluation activities mainly seeking additional capital either by private financing or public financing.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

19 - POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL (SUITE)

Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

Aucun changement n'a été effectué en matière d'objectifs, de procédures ou de processus de gestion de capital durant les périodes de présentation de l'information financière.

20 - ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS**CRÉDITS D'IMPÔT**

Au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2020, la Société a reçu un avis de changement de Revenu Québec concernant l'admissibilité de certaines dépenses à titre de frais d'exploration et d'évaluation pris en compte dans le calcul du crédit relatif aux ressources pour les exercices clos les 31 juillet 2015 et 2016. Au 31 juillet 2020, un montant de 54 161 \$ incluant 15 501 \$ en intérêts et pénalités a été comptabilisé à titre de crédit d'impôt à payer. La Société a contesté ces cotisations auprès de Revenu Québec et a reçu un ajustement diminuant de 14 318 \$ le montant à payer répartis aux résultats dans les crédits d'impôts pour 8 907 \$ et en intérêts et pénalités recouvrés pour 5 411 \$. Au 31 juillet 2025 et 2024, le solde des crédits d'impôt à payer s'élève à 30 809 \$ (70 340 \$ en 2024) incluant les intérêts et pénalités.

19 - CAPITAL MANAGEMENT POLICIES AND PROCEDURES (CONTINUED)

When financing conditions are not optimal, the Corporation may enter into option agreements or other agreements to be able to continue its exploration and evaluation activities or can slow until financing conditions improve.

No changes were made in the objectives, policies and processes for managing capital during the reporting periods.

20 - CONTINGENCIES AND COMMITMENTS**TAX CREDITS**

During the year ending July 31, 2020, the Corporation received a notice of change from Revenue Québec relating to the eligibility to certain expenses as exploration and evaluation expenses used to calculate the tax credits related to resources for the years ended July 31, 2015 and 2016. As at July 31, 2020, an amount of \$54,161 including \$15,501 in interests and penalties was accounted in tax credits payables. The Corporation contested the authorities claims and received an adjustment reducing the amount payable by \$14,318 allocated to loss as tax credits of \$8,907 and interest and penalties recovered of \$5,411. As at July 31, 2025 and 2024, the balance of tax credits payable is \$30,809 (\$70,340 in 2024) including interest and penalties.

LES MINES D'OR VISIBLE INC.

(une société d'exploration)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

VISIBLE GOLD MINES INC.

(an exploration company)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS**JULY 31, 2025 AND 2024**

(in Canadian dollars)

21 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Le 11 août 2025, la Société a conclu une transaction avec Fokus Mining Corporation (« Fokus ») pour la vente de sa participation de 100 % dans six propriétés, soit les projets Cadillac Break, Lucky Break, Silidor, Stadacona, Wasa Creek et Wasa East, et de sa participation de 40 % dans une propriété, le projet Capricorn, toutes situées le long de la faille Cadillac-Larder Lake, près de Rouyn-Noranda, dans la province de Québec, Canada (collectivement, les « Propriétés »). Conformément aux modalités de la convention d'achat d'actifs (la « Convention »), la Société a reçu en contrepartie de la vente des Propriétés à Fokus : (i) un paiement en espèces de 750 000 \$ à la date de clôture ; et (ii) 10 000 000 d'actions ordinaires de Fokus, évaluées à 1,5 million de dollars. De plus, la Société recevra un montant supplémentaire de 750 000 \$ en espèces de la part de Fokus (le « Paiement supplémentaire ») au plus tard le 3 décembre 2025, soit trois mois après la date de clôture (la « Transaction »).

21 - SUBSEQUENT EVENT

On August 11, 2025, the Corporation closed a transaction with Fokus Mining Corporation ("Fokus") for the sale of the Company's 100% interest in six properties, namely the Cadillac Break, Lucky Break, Silidor, Stadacona, Wasa Creek, and Wasa East projects, and a 40% interest in one property, the Capricorn project, all located along the Cadillac-Larder Lake Fault near the town of Rouyn-Noranda in the province of Québec, Canada (collectively, the "Properties"). Pursuant to the terms of the asset purchase agreement (the "Agreement"), the Corporation received in consideration for the sale of the Properties to Fokus: (i) a cash payment of \$750,000 on the closing date; and (ii) 10,000,000 common shares of Fokus, valued at \$1.5 million. In addition, the Corporation will be paid an additional amount of \$750,000 in cash by Fokus (the "Additional Payment") by no later than December 3, 2025, which is three months following the closing date (the "Transaction").